

Collectivité concernée : COMMUNE DE LAGARDE-MARC-LA-TOUR
OPERATION : programme ECOLE NUMERIQUE 2022 (achat de deux ordinateurs portables pour l'école)

Projet financé par l'Etat, au titre de la DETR

Dépenses HT prévues : 1 120 € (1 344,00 € TTC)

Taux attribué : 50 %

Subvention attribuée par l'Etat : 560€

Les 784 € restant ont été payés sur les fonds propres de la commune

Le Maire,

Ringebach Daniel

